

SOMMAIRE

Décembre - Janvier - Février 1994/1995 - n° 66

- 2** **Éditorial**
- 3** **Les droits des enfants**
Jean Le Gal
- 14** **Claude CLAPIÈS**
Nicolas Go
- 20** **Rires d'Airelles**
École Guynemer - Nord
- 24** **Secrets dialogues**
*Patrick Bensa,
 François Goalec, Gilbert Baud*
- 32** **Statuettes de bois**
Agnès Joyeux
- 36** **Paysages et horizons**
École de Koetzingue - Haut-Rhin
- 42** **Mosaïque à l'école**
Richard Runzer
- 44** **Démonter, récupérer, créer...**
Madeleine Ginet

Photographies :

Couverture I : UNICEF : en bas, à gauche - **Patrick Bensa** : au centre - **Norbert Jouve** : en haut à droite, en haut à gauche.

Couverture IV : UNICEF : en haut à gauche, en haut à droite - **Patrick Bensa** : en bas à gauche - **Marie Siano** : en bas à droite.

Patrick Bensa : p. 4, (en haut à gauche, au centre à gauche) - **Norbert Jouve** : p. 4 (au centre à droite, en bas à gauche) - **Marie Siano** : p. 4 (en médaillon) - **Nicolas Go** : p. 14, 15, 16, 17, 18 - **François Goalec** : p. 13, 19, 23, 24 (en haut à gauche, en bas à droite), 25 (en haut, en bas, en bas à droite), 26, 27, 28 (en bas, en bas à droite, en haut à gauche, en bas à gauche, en bas à droite) 29, 30 (en haut à droite), 31 (en bas à gauche) - **Explorer/Loubat** : p. 28 (en haut à gauche, en haut à droite) - **Aikis Violotis** : p. 28 (à droite), 30, 31 (en haut) - **Gilbert Baud** : p. 31 (à droite) - **Alex Lhermillier** : p. 24 (en haut à droite) - **Agnès Joyeux** : p. 32, 33, 34, 35 - **EXPLORER/ Patrick Broquet** : p. 42 (en bas à droite) - **Richard Runzer** : p. 43 - **Madeleine Ginet** : p. 44, 45.

LES DROITS DES ENFANTS

Affirmer les droits de l'enfant est en vérité une chose simple et, pour beaucoup d'adultes, naturelle. Mais, être vigilant et faire en sorte qu'ils soient respectés est un engagement beaucoup plus grave et combien difficile.

La plupart du temps, la notion de droits est associée à celle de devoirs, la seconde étant, pour beaucoup, plus importante que la première. Pour les totalitaires en particulier, pour lesquels l'être humain a d'abord des devoirs envers une idéologie et envers ceux qui se sont chargés de la mettre en pratique.

Bien souvent, les devoirs limitent les droits, ne serait-ce que le droit à la liberté qui impose de respecter celle des autres. Mais, pour l'enfant qui vient de naître, il n'y a pas de contrepartie. Ses droits sont ceux qui vont lui permettre de s'épanouir en développant les facultés dont il a hérité en même temps que la vie. Les devoirs viendront plus tard...

Dans une démocratie, les droits des individus, qu'ils soient enfants ou adultes, supposent des moyens pour les faire respecter. Ces moyens, qui commencent par des écrits (Constitution, lois, règlements), finissent par des institutions répressives telles que la police ou l'armée, plus promptes à réprimer les manques aux devoirs que le non-respect des droits. Et ces institutions seraient-elles parfaites qu'elles ne pourraient faire respecter tous les droits que les adultes généreux reconnaissent aux enfants.

Plutôt que de droits, il faudrait parler de besoins vitaux, besoins que les parents puis les enseignants ont, en priorité, le devoir de respecter. Il ne s'agit pas seulement de permettre à l'enfant d'exercer son droit, de l'autoriser à s'exprimer par exemple, mais de créer les conditions qui lui donneront envie, tout naturellement, d'extérioriser toutes les facultés de vie qui sont en lui.

C'est en quelque sorte un problème d'environnement. Dans la famille, à l'école, dans la ville, tout doit être conçu pour favoriser au maximum la réalisation des besoins vitaux des enfants et des adolescents. Parents, enseignants et hommes politiques sont-ils prêts à s'engager ?